



**SYNDICAT DES EAUX DES ROCAILLES ET DE BELLECOMBE**  
**58, allée de l'Industrie**  
**ZAE La Forêt**  
**74130 CONTAMINE-SUR-ARVE**

## **PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL DU 5 FÉVRIER 2025** **À SAINT-ANDRÉ-DE-BOËGE**

L'an deux mille vingt-cinq, le cinq février à 19 heures 30, le Comité Syndical du Syndicat des eaux des Rocailles et de Bellecombe, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Saint-André-de-Boège sous la présidence de Monsieur Lucas PUGIN.

Date de convocation du Comité : 29 janvier 2025

Délégués titulaires en exercice : 30

Délégués titulaires présents : 20

Délégués suppléants remplaçants présents : 5

Délégués présents : 25

Délégués titulaires absents ayant donné pouvoir : 1

Délégués présents ou ayant donné pouvoir : 26

Délégués titulaires absents non remplacés : 4

Secrétaire élu : Jean-François BOSSON

Présents : Sarah BARBIER, Denis DUPANLOUP, Sylvia DUSONCHET, Jacky GAVARD, Gianni GUERINI, Régis LAMURE, Lucas PUGIN, Patricia DEAGE, Jean-François BOSSON, Jean-Paul COSTAZ, Patrick GAVARD, Alexandre ROSAY, Gilles VANDERMARLIÈRE, Pierre CHAUTEMPS, Thibaud MEYNET, Marcel JULIENNE, René DECARROUX, Frédéric MARMOUX, Aline WATT CHEVALLIER, Jean-Claude GERVAIS, Arnaud LAYAT, Mélanie LECOURT, Jean-Baptiste MOLLIAT, Daniel REVUZ et Francis GOY

Dépôts de pouvoirs : Antoine VALENTIN à Daniel REVUZ

Absents :

-excusés : Bruno FOREL

-non excusés : Michel BERTHET, François FILET et Barthelemy GONZALEZ RODRIGUEZ

Heure d'ouverture de séance : 19H35 - Heure de clôture de séance : 20H45

Arrivée d'Aline WATT CHEVALLIER à partir du point n° 4.

### **ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE**

1. Ajout d'un point à l'ordre du jour
2. Approbation du procès-verbal du Comité syndical du 11 décembre 2024
3. Informations sur les décisions prises par le Président en vertu des pouvoirs délégués
4. Prochaine réunion
5. Elargissement du périmètre de l'adhésion du SRB au SYDEVAL et raccordement des eaux usées d'une partie de la commune d'Onnion sur la STEP de Marignier
6. Marché public 2024MAPA07 – Réservoir Les Granges à Onnion – Attribution et autorisation de signature

7. Marché public 2024MAPA08 – Entretien des espaces verts – Attribution et autorisation de signature
8. Convention d'autorisation de passage de réseaux dans un ouvrage du Domaine Public Autoroutier Concédé avec la société AREA
9. Convention de financement et de rétrocession avec la société Confiance Immobilier à Fillinges Arpigny
10. Débat d'orientations budgétaires
11. Admissions en non-valeur
12. Modification du poste CDD de technicien cartographe
13. Ouverture d'une ligne de trésorerie – Budget Eau potable (point ajouté à l'ordre du jour)
14. Questions diverses
15. Informations diverses

### **LISTE DES DÉLIBÉRATIONS ADOPTÉES**

Délibération n° D25\_02\_05\_01

#### **OBJET : AJOUT D'UN POINT À L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST DÉCIDÉ À L'UNANIMITÉ :**

**D'AJOUTER** à l'ordre du jour le point suivant :

Point 1 – Ouverture d'une ligne de trésorerie – Budget Eau potable.

Délibération n° D25\_02\_05\_02

#### **OBJET : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL DU 11 DÉCEMBRE 2024**

**IL EST DÉCIDÉ À L'UNANIMITÉ :**

**D'APPROUVER** le procès-verbal de la séance du Comité syndical réuni le 11 décembre 2024 à Pers-Jussy.

Délibération n° D25\_02\_05\_03

#### **OBJET : PROCHAINE RÉUNION**

**IL EST DÉCIDÉ À L'UNANIMITÉ :**

**DE FIXER** la prochaine réunion à FILLINGES, le 12 mars 2025.

Délibération n° D25\_02\_05\_04

**OBJET : ÉLARGISSEMENT DU PÉRIMÈTRE DE L'ADHÉSION DU SRB AU SYDEVAL ET RACCORDEMENT DES EAUX USÉES D'UNE PARTIE DE LA COMMUNE D'ONNION SUR LA STEP DE MARIGNIER**

IL EST DÉCIDÉ À L'UNANIMITÉ :

**DE CONFIRMER** l'adhésion du SRB au SYDEVAL (anciennement le SIVOM de la Région de Cluses), pour le transport et le traitement des eaux usées dirigées vers la STEP de Marignier,

**D'AUTORISER** le Président à demander l'élargissement du périmètre d'intervention du SYDEVAL pour le transport et le traitement des eaux usées issues d'une partie de la commune d'Onnion et dirigées vers la STEP de Marignier.

Délibération n° D25\_02\_05\_05

**OBJET : MARCHÉ PUBLIC 2024MAPA07 – RÉSERVOIR LES GRANGES À ONNION – ATTRIBUTION ET AUTORISATION DE SIGNATURE**

IL EST DÉCIDÉ À L'UNANIMITÉ :

**D'ATTRIBUER** le marché public de travaux mentionnés ci-dessus au groupement d'entreprises économiquement le plus avantageux, aux conditions financières évoquées,

**D'AUTORISER** le Président à signer :

- Le marché public de travaux mentionné ci-dessus, aux conditions financières évoquées,
- Tout document relatif à l'attribution de ce marché public de travaux,

**D'AUTORISER** le Président à effectuer toutes les formalités nécessaires pour l'application de cette décision.

Délibération n° D25\_02\_05\_06

**OBJET : MARCHÉ PUBLIC 2024MAPA08 – ENTRETIEN DES ESPACES VERTS – ATTRIBUTION ET AUTORISATION DE SIGNATURE**

IL EST DÉCIDÉ À L'UNANIMITÉ :

**D'ATTRIBUER les** marchés publics pour les lots 1 et 2 aux entreprises économiquement les plus avantageuses, aux conditions financières évoquées,

**D'AUTORISER** le Président à signer :

- Les marchés publics pour les lots 1 et 2, aux conditions financières évoquées,
- Tout document relatif à l'attribution de ces marchés publics de services,

**D'AUTORISER** le Président à mener une négociation avec l'ensemble des candidats pour le lot 3,

**D'AUTORISER** le Président à effectuer toutes les formalités nécessaires pour l'application de cette décision.

Délibération n° D25\_02\_05\_07

**OBJET : CONVENTION D'AUTORISATION DE PASSAGE DE RÉSEAUX DANS UN OUVRAGE DU DOMAINE PUBLIC AUTOROUTIER CONCÉDÉ AVEC LA SOCIÉTÉ AREA**

IL EST DÉCIDÉ À L'UNANIMITÉ :

**D'APPROUVER** la convention d'autorisation de passage de réseaux dans un ouvrage du Domaine Public Autoroutier Concédé avec la société AREA annexée à la présente délibération,

**D'AUTORISER** le Président à signer la convention d'autorisation de passage de réseaux entre le Syndicat des eaux des Rocailles et AREA,

**DE CHARGER** le Président d'effectuer les formalités nécessaires à l'application de cette décision.

Délibération n° D25\_02\_05\_08

**OBJET : CONVENTION DE FINANCEMENT ET DE RÉTROCESSION AVEC LA SOCIÉTÉ SCCV LA FABRIQUE À FILLINGES ARPIGNY**

IL EST DÉCIDÉ À L'UNANIMITÉ :

**D'AUTORISER** le Président à signer la convention annexée à la présente délibération pour la pose d'un réseau d'eau potable Ø150, à la charge du promoteur, la Société SCVV LA FABRIQUE, en remplacement du réseau de Ø100mm,

**DE PRENDRE EN CHARGE** une participation à hauteur de 11 110 € HT correspondant à la plus-value pour la pose d'une canalisation d'eau potable en fonte de diamètre 100 à 150mm, sous réserve d'une rétrocession de réseau d'eau potable, partie publique avant compteur lors du procès-verbal de remise de l'ouvrage,

**DE CHARGER** le Président d'effectuer les formalités nécessaires à l'application de cette décision.

Délibération n° D25\_02\_05\_09

**OBJET : BUDGET PRINCIPAL ASSAINISSEMENT - DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES**

IL EST DÉCIDÉ À L'UNANIMITÉ :

**DE PRENDRE ACTE** des principales propositions budgétaires suivantes, à reprendre au Budget Principal Assainissement 2025 comme suit :

Charges de personnel	1 700 000 €
Annuité de la dette	2 560 000 €
Amortissement des travaux	2 500 000 €
Recettes redevances	7 000 000 €
Subventions attendues	2 659 911 €

Possibilités d'investissement :

Chapitre 23 – Travaux	5 290 000 €
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles	500 000 €
Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles	150 000 €

Délibération n° D25\_02\_05\_10

**OBJET : BUDGET ANNEXE EAU POTABLE - DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES**

IL EST DÉCIDÉ À L'UNANIMITÉ :

**DE PRENDRE ACTE** des principales propositions budgétaires suivantes, à reprendre au Budget Annexe Eau potable 2025 comme suit :

Charges de personnel	1 900 000 €
Annuité de la dette	2 160 000 €
Amortissement des travaux	2 200 000 €
Recettes redevances	8 900 000 €
Subventions attendues	1 500 000 €

Possibilités d'investissement :

Chapitre 23 – Travaux	8 605 712 €
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles	700 000 €
Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles	30 000 €

Délibération n° D25\_02\_05\_11

**OBJET : ADMISSIONS EN NON-VALEUR**

IL EST DÉCIDÉ À L'UNANIMITÉ :

**DÉCIDE** d'admettre en non-valeur les créances irrécouvrables figurant dans les tableaux annexés à la présente délibération correspondant au montant total des titres de 36 280,03 euros sur le budget annexe eau potable et de 27 710,79 euros sur le budget principal assainissement,

**DE CHARGER** le Président d'effectuer les formalités nécessaires pour l'application de cette décision.

Délibération n° D25\_02\_05\_12

**OBJET : MODIFICATION DU POSTE CDD DE TECHNICIEN CARTOGAPHE**

IL EST DÉCIDÉ À L'UNANIMITÉ :

**DE MODIFIER** la quotité du temps de travail du poste de technicien cartographe pour le Bureau d'études en contrat de projet à durée déterminée à temps non complet de 50 %,

**DE PORTER** la durée du temps de travail hebdomadaire du poste à hauteur de 17h30 hebdomadaires pour une durée de 2 ans,

**D'AUTORISER** le Président à procéder au recrutement pour ce poste à temps non complet sous contrat de projet à durée déterminée pour une durée de deux ans maximum au bureau d'études dès lors que la présente délibération est exécutoire.

Délibération n° D25\_02\_05\_13

**OBJET : OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRÉSORERIE - BUDGET EAU POTABLE (POINT AJOUTÉ À L'ORDRE DU JOUR)**

IL EST DÉCIDÉ À L'UNANIMITÉ :

**D'AUTORISER** le Président à solliciter l'ouverture d'une ligne de trésorerie pour une durée de 12 mois et pour un montant de 1 000 000 € pour le budget annexe Eau potable pour l'année 2025,

**DE DÉLÉGUER** au Président le pouvoir de signer le contrat de ligne de trésorerie avec l'établissement prêteur qui aura présenté l'offre économiquement la plus avantageuse, et d'accepter toutes les conditions relatives aux tirages et remboursements qui y sont insérées,

**DE CHARGER** le Président d'effectuer les formalités nécessaires pour l'application de cette décision.

**SIGNATURES DU PROCÈS-VERBAL**

Le Secrétaire de Séance,



Jean-François BOSSON

Le Président du Syndicat,



Lucas PUGIN